



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS VENTE POUR TAXES 2020

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Michel Côté, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Nicolet-Yamaska, ayant sa place d'affaires au 257-1 rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet, province de Québec, J3T 2C1, agissant aux présentes en vertu des dispositions des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., C-27.1) et des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.) et conformément aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales est **reportée** après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Une nouvelle date sera alors fixée par le biais d'un avis public. La vente ne pourra avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis.

**DONNÉ** à Nicolet, ce 8 avril 2020.

Michel Côté, Ph. D.  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier